**EPU 39, 3 novembre 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de la Hongrie**

Merci, Madame la Présidente.

Le Canada salue l'engagement ferme de la Hongrie à renforcer les organes internationaux de protection des droits de la personne, notamment au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, dont la Hongrie a été un membre actif au cours de la période 2017-2019.

Le Canada recommande à la Hongrie de :

1. Améliorer la protection des droits de la personne de tous les individus, y compris les immigrants, les réfugiés et autres personnes déplacées, en renforçant les institutions démocratiques, notamment le Bureau du commissaire aux droits fondamentaux, afin de faire respecter l'exigence d'égalité de traitement et d'utiliser tous les moyens disponibles pour lutter contre la discrimination.
2. Prendre des mesures pour protéger les droits des personnes LGBTI, notamment en permettant aux autorités de modifier la désignation du sexe d’individu dans les documents officiels pour refléter son identité de genre. Les inquiétudes persistent autour de la Loi sur la protection des enfants adoptée en juin 2021 qui interdit le partage de contenu sur l'homosexualité ou le changement de sexe de personnes de moins de 18 ans dans les programmes scolaires d'éducation sexuelle, les films ou les publicités.
3. Prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'éducation, le logement et la protection sociale des Roms, en particulier des enfants, notamment en s'attaquant aux cas de ségrégation scolaire et l’inclusion des Roms dans le système éducatif.

Le Canada est préoccupé par l'augmentation apparente de la stigmatisation des défenseurs des droits de la personne, des personnes LGBTI et d'autres groupes vulnérables, qui porte atteinte à la dignité humaine et aux piliers d'une société pluraliste

Des inquiétudes persistent également concernant les modifications apportées à la Constitution hongroise en décembre 2020, qui ont modifié la définition des familles pour exclure les personnes transgenres et autres personnes LGBTI.